

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, a lancé, le 29 septembre 2021, neuf plateformes de dialogue public privé. Le Gouvernement a saisi cette occasion pour doter ces plateformes en matériel de première nécessité composé d'ordinateurs et autres fournitures de bureau. Une activité qui a permis au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et la Pêche d'avoir un échange avec ses pairs et les autres parties prenantes sur le climat des affaires dans le secteur agricole.



Le PDAC à Pokola, Lékana et Moungoundou Nord



PAGE 5



Lancement de la campagne de commercialisation du cacao dans la Sangha 2021-2022

PAGE 7

AGRI STOCK EXCHANGE : IGNAME



Le congolais nourrit le congolais : Consommons local

N CE MOIS D'OCTOBRE 2021, LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET LE CONGO CÉLÉBRENT la Journée Mondiale de l'Alimentation, la Journée Mondiale de la Femme Rurale et la Journée Mondiale de la Lutte contre la Pauvreté. Pour le Congo et l'Afrique, ces journées sont souvent célébrées ensemble, vu la relation étroite entre la femme rurale, la lutte contre la pauvreté et l'alimentation. En 2021, la Journée Mondiale de l'Alimentation a été célébrée au Congo sous la supervision de Monsieur Paul Valentin NGOBO, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, à Kombé, en présence de plusieurs parties

prenantes, notamment des acteurs agricoles, des ONG et de la FAO. Dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale (CEDEAO), le mois d'octobre a été décrété mois de la consommation locale. Par mimétisme, PDAC INFO invite les congolais à consommer congolais, même par compassion aux producteurs locaux qui, COVID-19 ou pas, sont toujours sur le terrain en train de faire leur travail. Il est vrai que certains produits alimentaires importés reviendraient moins chers pour le panier de la ménagère. En réalité, ce qui est produit au Congo est de meilleure qualité. Les efforts de l'Etat, de ses partenaires et du secteur privé se conjuguent au-

jourd'hui avec l'action des acteurs de l'agriculture familiale comme les maraîchers de la rive droite du Djoué et de Kombé (Brazzaville), d'Agricongo de Dolisie, de Bikondolo (Pointe-Noire), les éleveurs de poules pondeuses, de poulets et de porc, les fabricants de manioc et d'autres produits alimentaires de tous les districts du Congo. Reconnaissons tous enfin les efforts des agricultures, éleveurs et pêcheurs locaux, en consommant local pour encourager tous ces acteurs de la révolution agricole prônée par le Président Denis Sassou N'Guesso \square

Isidore Ondoki, Coordonnateur national du PDAC

Les plateformes de dialogue public privé entrent en activité



Présidium de l'atelier de lancement des plateformes

Monsieur Paul Valentin Ngobo, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, a lancé, le 29 septembre 2021, neuf plateformes de dialogue public privé. Cette activité s'est déroulée en présence du Ministre d'Etat, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale (M. Firmin Ayessa), du Ministre de la Sécurité et de l'Ordre Public (M. Raymond Mboulou), de la Ministre des Petites et Moyennes Entreprises (Mme Lydia Mikolo) et du Ministre Délégué au Budget (M. Ludovic Ngatsé). Les représentants des administrations publiques, du secteur privé et de la société civile étaient présents. Toutes les neuf plateformes de dialogue public privé étaient représentées. En effet, dans le cadre des activités de gouvernance, l'accord de financement du 20 septembre 2017, entre la République du Congo et la Banque mondiale, relatif au PDAC, a retenu de mettre en place 4 plateformes de dialogue public privé afin de renforcer les échanges entre l'administration et les acteurs agricoles. Après un état des lieux réalisé en 2019, un Consultant national a été mis à profit par le PDAC. Ce qui a conduit à la mise en place de neuf plateformes de dialogue public privé pour le cacao (Ouesso), le manioc (Djambala), la Banane (Ngo), le maraîchage (Brazzaville, Dolisie, Pointe-Noire) et l'aviculture (Brazzaville, Dolisie, Pointe-Noire). Ce sont des espaces d'échanges et de concertation sur les questions agricoles au sens large. Le Gouvernement a saisi cette occasion pour doter les plateformes en matériel de première nécessité composé d'ordinateurs et autres fournitures de bureau. Cette activité a donné l'occasion au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et la Pêche, d'avoir un échange avec ses pairs et les autres parties prenantes sur le climat des affaires dans le secteur agricole. Comme pour préfigurer ce qui pourra se passer, les plateformes ont partagé leurs difficultés quotidiennes : transport des produits agricoles, financement, absence d'assurance agricole et de la sécurité sociale pour les acteurs, parafiscalité, exonérations...

PDAC INFO

Directeur de publication: Isidore Ondoki

Rédactrice en chef: Carine Elodie Ndamba

Collaboration rédactionnelle: Luce Laura Mabiala, Mexans Sostène Mayoukou, Roger Douma, Eustache Lezin Motsara,

Jean Pembet, Ella Bamona, Sandra Da Costa,

Cendrinne Ngoma, Sylvestre Boudzoumou

Adresse: Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Brazzaville

Téléphone: 00242 06 858 88 88 **E-mail**: pdacmaep@gmail.com

Site internet: www.pdacmaep.cg



De nouveaux plans d'affaires bientôt financés

ANS LE CADRE DE SON PRINCIPAL INSTRUMENT D'INTERVENTION AU PRO-FIT DES ACTEURS agropastoraux et halieutiques dénommé fonds à coûts partagés, le PDAC se prépare à financer de nouveaux plans d'affaires, en consolidation de 893 déjà soutenus. L'appel à proposition pour le financement des nouveaux plans d'affaires a été lancé le 8 août 2021 par l'Unité Nationale de Coordination du PDAC. Cela a marqué le début de la campagne 2021 qui se poursuit encore. Après une réunion préparatoire avec le PDAC, du 2 au 3 août 2021, à Brazzaville, les directeurs départementaux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont organisé la sensibilisation, dans les districts, villes et villages, avec la participation des chefs de secteurs agricoles. Cette campagne dite de consolidation se veut particulière, en abandonnant la philosophie du menu ouvert. Pour celle-ci, ne seront reçus que quelques 50 plans d'affaires de mécanisation, de transformation et de commercialisation répartis dans 18 pôles de croissance agricoles. Les acteurs ont ainsi été assistés par les prestataires individuels spécialisés, pour formuler leurs plans d'affaires, en utilisant notamment le logiciel Ruralinvest et la plateforme Kobotoolbox. Les plans d'affaires reçus par un cabinet privé en sa qualité d'organisme indépendant de sélection sont en cours d'analyse. Les meilleurs d'entre eux, c'est-à-dire ceux qui présentent un meilleur potentiel de réussite, avec un taux de rentabilité interne acceptable, seront soumis au PDAC, pour validation par une commission interministérielle, avant financement par le





Des lignes électriques vont être construites dans deux agropoles

l'électrification des agropoles de la Dihessé (Bouenza), du Centre d'Appui Technique (CAT) d'Inoni-Falaises (Pool) et d'Etsouali (Plateaux) est inscrite dans le plan de travail et budget annuel 2021 du PDAC adopté par le comité de pilotage du 21 décembre 2020. Dans le département de la Bouenza, il s'agit d'apporter l'électricité aux acteurs agropastoraux évoluant dans les bassins de production de Kibouba, de la Mouindi et de Dihessé. Cette zone sera reliée au réseau électrique interconnecté de la société E2C, à partir de Mont-Belo. Les travaux consistent à l'établissement d'une ligne électrique principale d'une tension moyenne de 35 KV, sur une distance de 52 kilomètres. Un réseau de distribution basse tension de 0,4 KV permettra de réaliser des branchements d'électricité pour les ménages qui deviendront ainsi des clients de E2C. Un éclairage public sera assuré à

certains endroits participant ainsi au boulevard énergétique prôné par le Président de la République Denis Sassou N'Guesso dans son projet de société «*Ensemble continuons la marche*». Après appel d'offres, la société MBTP SELEC, de droit congolais, est attributaire de ce marché, le plus important du PDAC en termes de montant, pour un coût des travaux estimé à 2 335 208 687 FCFA. La durée des travaux est de 9 mois. Un plan de gestion environnementale et sociale issu d'une étude environnementale et sociale réalisée en 2020 et 2021, prescrit les mesures de sauvegarde obligatoires pour l'attributaire. L'installation de la société et les travaux préliminaires ont débuté. Le lancement officiel sera fait par le Gouvernement, en novembre 2021. Ainsi, les activité de transformation et de conservation des produits agricoles se développeront davantage dans cet agropole et participeront à la diversification de l'économie \square

Un centre agropastoral bientôt aménagé à Pointe-Noire

E PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2021 DU PDAC A PRÉVU LA CONSTRUCTION d'un centre agropastoral à Pointe-Noire. Ce centre est situé à Tchiamba-Nzassi, précisément à Bikondolo. Il s'agit d'un complexe agropastoral qui comprendra des installations maraîchères avec un système d'irrigation, des parcelles délimitées et aménagées, des bâtiments d'élevage et des bâtiments administratifs, ainsi qu'un dispositif de conservation et de stockage. Après appel d'offres, la société AIBTP CONCEPT est adjudicataire du marché évalué à 332 920 000 FCFA. Les travaux de construction seront réalisés sur une durée de 6 mois. Un plan de gestion environnementale et social issu d'une étude environnementale et sociale élaborée avec l'appui du cabinet CAERD agréé par le Ministère en charge de l'environnement, est appliqué à ce marché et fera l'objet d'une surveillance particulière. Dès le départ, en effet, la Mairie de Pointe-Noire devra s'assurer qu'aucun conflit foncier n'est susceptible de menacer les travaux du site ; l'attributaire devra installer une base vie, recruter une main d'œuvre locale, si possible avec des jeunes et des femmes, garantir les bonnes conditions de vie aux travailleurs, sensibiliser les populations riveraines au VIH-SIDA, maladies sexuellement transmissibles, aux violences sexuelles basées sur le genre et aux mesures de lutte contre la COVID-19. Un consultant national expert en travaux publics a été recruté pour assurer la mission de contrôle et de surveillance des travaux et des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Le centre de Bikondolo qui sera construit à l'image du site maraîcher de Nsoungui à Brazzaville, donnera l'opportunité aux jeunes et femmes de Pointe-Noire et du Congo d'exercer dans les meilleures conditions les activités agropastorales. Il constituera un résultat palpable de la coopération entre la République du Congo et la Banque mondiale 🗖



Coopérative Likouala Maïs (Djiri-Brazzaville)



Pensée du mois de septembre 2021

«Ne vous-éloignez jamais de vos ennemis. Ainsi vous verrez même lorsque votre ennemi se mettra à charger son arme pour vous abattre».

Nelson Mandela

Le PDAC à Pokola, Lékana et Moungoundou Nord



Pokola, dans le département de la Sangha, le PDAC soutient 11 plans d'affaires : 4 de manioc, 3 de banane, 2 d'élevage de porc, 1 de cacao et 1 d'élevage de poules pondeuses. Ceci pour un montant total de 76 470 171 FCFA. Les 4 groupements de manioc ont cultivé 20 ha, dans le respect des principes de REED+ contenus dans l'accord de financement entre la République du Congo et la Banque mondiale, c'est-à-dire, pas plus de 5 hectares à financer, par groupement, en zone forestière. C'est le cas de tous les districts de la Sangha et de la Likouala et ailleurs. Les 4 microprojets de manioc devraient générer près de 200 tonnes de tubercules de manioc, pour un chiffre d'affaires estimé de 10 000 000 FCFA, car le coût de vente d'un ha est fixé à 500 000 FCFA, sans transformation. Pour les quatre microprojets de banane, 15 ha ont été emblavés, soit 5 ha par groupement, pour une prévision de 900 tonnes de banane à la récolte ; ce qui pourrait générer un chiffre d'affaires de plus de 65 000 000 FCFA (300 FCFA le kilo). Pour l'élevage de porc, chaque groupement a acquis 20 têtes dont 18 femelles et 2 males. Avec un cheptel estimé en fin de projet à 216 têtes, les microprojets de porc de Pokola pourraient produire plus d'une tonne de viande, soit un chiffre d'affaires de 27 000

000 FCFA (2000 FCFA le kilo). Le cacao est emblavé sur 5 ha, avec une production attendue de 5 tonnes en moyenne. L'unique plan d'affaires de pondeuses a permis d'acquérir 1000 pondeuses, pour une production d'environ 250 000 œufs de tables. Ce qui pourra permettre au groupement de générer un chiffre d'affaires de plus de 22 millions FCFA.

Dans le district de Lékana, département des Plateaux, le PDAC a financé 7 plans d'affaires dont 4 de manioc, 1 de production de piment, 1 d'élevage ovin et 1 de prestation de services, pour un financement total de 105 265 451 FCFA. Pour le manioc, par exemple, 100 hectares ont été cultivés, soit 25 ha par groupement, pour une production moyenne attendue de 1000 tonnes de tubercules. Le chiffre d'affaires est estimé à 50 000 000 FCFA (500 000 FCFA par hectare vendu bord champ). Pour le piment, 1ha a été emblavé, pour une récolte prévue de 6 tonnes de piment (1m² produit 6kg de piment), soit un chiffre d'affaires de 30 000 000 FCFA (500 FCFA le kilo).

A Moungoundou Nord, dans le département du Niari, le PDAC a financé aussi 7 plans d'affaires : 5 de manioc, 1 d'élevage de pondeuses et 1 de pisciculture, pour un montant total de 54 451 483 FCFA. Pour la culture de manioc, 125 ha ont

été emblavé, soit 25 ha par groupement, ce qui devrait générer près de 1250 tonnes de tubercules, soit un chiffre d'affaires estimé à 62 500 000 FCFA (500 000 FCFA par hectare). Le groupement bénéficiaire du plan d'affaires d'élevage de poules pondeuses a acquis 1000 sujets, pour une production estimée à 250 000 œufs (8330 palettes d'œufs). Le chiffre d'affaires pourra atteindre 22 000 000 FCFA. A Moungoundou Nord, le plan d'affaires de pisciculture s'exécute sur 100 ares. Les prévisions de récolte sont de 50 tonnes de poissons, soit un chiffre d'affaires estimé à 125 000 000 FCFA (2500 FCFA le kilo). Les impacts des appuis du PDAC sont l'amélioration des conditions de vie des producteurs par l'augmentation du pouvoir d'achat, la création des emplois et la diversification des activités économiques.

Dans ces trois districts, comme dans la plupart des zones d'intervention du PDAC, les financements des plans d'affaires ou microprojets ont des effets et impacts non négligeables sur les bénéficiaires directs et indirects, en termes d'inclusion financière, de création d'emplois, de bancarisation, de réduction de la pénibilité de travail, de diversification des activités génératrices de revenus, d'amélioration du pouvoir d'achat et d'accès aux services sociaux de base (école, hôpital...)

Pensée du mois d'octobre 2021

« Ne te considère pas comme un artiste mais comme un artisan, tu appendras toute ta vie».

Graphitiste français

Echanges de haut niveau sur le climat des affaires dans le secteur agricole

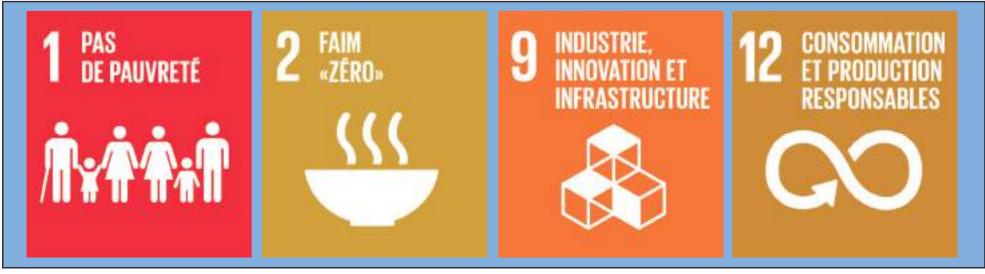


ANS SA QUÊTE DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES ACTEURS AGROPASTO-RAUX ET HALIEUTIQUES, LE MI-NISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE, PAUL VALENTIN NGOBO, a initié, lors du lancement des plateformes de dialogue public privé du secteur agricole, le 30 septembre 2021, un débat de haut niveau sur le climat des affaires sectoriel. Cela, dans la continuité de l'atelier sur le foncier agricole tenu en juillet 2021, à Brazzaville. L'importance du secteur agricole dans le développement économique du Congo est telle qu'il est nécessaire d'intéresser tout le monde à la recherche des solutions afin de lever les obstacles et promouvoir un secteur agricole prospère susceptible d'assurer notre autosuffisance alimentaire et d'attirer les investisseurs.

Cinq membres du Gouvernement y ont pris part : le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (Firmin Ayessa), le Ministre de la Sécurité et de l'Ordre Public (Raymond Mboulou), le Ministre chargé de l'Agriculture (hôte de l'évènement), la Ministre en charge des PME (Lydia Mikolo), le Ministre Délégué au Budget (Ludovic Ngatsé).

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo, a ouvert les débats en soulignant notamment que le Gouvernement misait sur l'implication des investisseurs privés pour améliorer sa balance commerciale agricole. Cela suppose, a-t-il ajouté, un climat favorable aux affaires. Dans cette lancée, le Ministre Délégué au Budget, Ludovic Ngaté, a félicité son collègue en charge de l'Agriculture pour cette initiative. Il a saisi cette occasion pour rappeler certaines réformes en matière fiscalo-douanières intervenues dans le secteur agricole ces dernières années. Ainsi, un dispositif d'allègement des charges a été mis en place par la Loi de finances de l'année 2021 au profit des entreprises, y compris les entreprises agricoles, au cours des deux premières années de leur création. De manière particulière, les entreprises agricoles bénéficient de l'exonération totale de la patente, du payement du droit de douane et de la TVA sur l'importation des produits et des biens liés à leur activité. Prenant la parole, le Ministre de la Sécurité et de l'Ordre Public, Raymond Mboulou, a affirmé que le transport des marchandises agricoles était un véritable goulot d'étranglement pour les acteurs et devrait justement intéresser les plateformes dont l'activité vient d'être lancée. Pour cela il a invité les transporteurs des produits agricoles à exercer leur activité dans le respect des lois et règlements de la République (avoir un dossier complet, des chauffeurs qualifiés, ne pas dépasser les charges prescrites...) pour ne pas donner l'occasion aux agents véreux de profiter de leur ignorance. La Ministre chargée des PME, Mme Lydia Mikolo, a rassuré, quant à elle, les participants du dispositif d'accompagnement des PME mis en place par son ministère au profit des entreprises agricoles. Il s'agit notamment du Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement des PME et de l'Agence de Développement des PME. Elle a souhaité que les plateformes mises en place soient accompagnées afin de contribuer efficacement à l'amélioration du climat des affaires dans le secteur agricole et pourquoi pas impulser une certaine dynamique au niveau national. Cet échange a été suivi des discussions techniques conduites par des experts qui ont permis d'approfondir certaines questions et orientations soulevées par les différents membres du Gouvernement. C'est avec beaucoup de satisfaction que les participants se sont séparés, sans doute en espérant échanger à nouveau sur une autre question de développement agricole□

Les activités du PDAC visent à promouvoir les Objectifs de développement durable



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DU CACAO DANS LA SANGHA, 2021-2022

Ouesso, le 29 Octobre 2021

HISTORIQUE DE LA PRODUCTION DU CACAO

Production et prix planché au Kg

Année	Production (tonne)	Prix au Kg (fcfa)
2018	984, 557	720
2019	441.475	750
2020	751,465	810

Le Département de la Sangha présente plusieurs atouts nécessaires pour la production cacaoyère. Suite à sa grande production, à l'époque de l'Office du Café et du Cacao (OCC), la Sangha était appelée "Capitale du Cacao" .

Dans ce département comme dans d'autres parties du pays, la production de cette culture de rente a fortement baissé depuis plus de deux (02) décennies.

Les nouvelles infrastructures routières qui relient quasiment tous les bassins de production aux grandes agglomérations auxquelles s'ajoutent les nouveaux projets agricoles tel que le PDAC, sont entre autres éléments qui pourront permettre de booster cette production.



Organisation de la plateforme des producteurs >

Membres du Bureau Exécutif

- ◆ Président: M. Innocent BALLAY;
- ♦ Vice-président: M. Raymond MESSEH, ;
- ♦ Secrétaire Général: M. Roger EMMANE.

Responsables de la CCE et des sections

- ♦ M. MAGUESSA TOUMBE: Président de la Commission de Contrôle et Evaluation et Président de la section Mokeko;
- ♦ M. Roger MOMBANDZO: Président de la section Pokola.

APERCU SUR LA CAMPAGNE DE CACAO

Dans le but de mieux gérer son secteur agricole, la République du Congo s'est résolument dotée d'un arsenal juridique conséquent.

Pour renforcer ces dispositions et mieux réguler la vente de Cacao, il a été institué dans la Sangha une période de vente appelée "campagne de commercialisation du Cacao".

Cette campagne débute par une cérémonie dite de la Commercialisation du Cacao, à laquelle prennent part, les représentants des institutions de l'Etat, les producteurs de Cacao et les opérateurs économiques.

Suite à la divergence d'intérêts entre Producteurs et opérateurs économiques, la fixation du prix de vente du Cacao est souvent source de controverses lors de cette cérémonie de lancement.

C'est principalement pour cette raison, que cette cérémonie est précédée par une réunion préparatoire.

Pour la campagne de 2021-2022, la réunion préparatoire s'est tenue le 19 Octobre 2021, au siège du Conseil départemental de la Sangha.

Opérateurs économiques

Société Diamand SA M. Albert FLORENZI, Directeur Général

Société SCAPA M. Lebon LOKO, responsable.



REGLES A OBSERVER PENDANT LA CAMPAGNE

- Tout achat dans une localité doit se passer en public ;
- Tout achat du cacao doit être précédé de l'analyse de la qualité, conformément aux normes internationales;
- Toute transaction est assujettie à l'utilisation de la balance et de fait, le kilogramme (Kg) est l'unité de mesure en vigueur ;
- Tout acheteur intermédiaire est légalement responsable de ses sous-traitants;
- Tout chargement de nuit est formellement interdit;
- Tout détenteur d'agrément doit avoir des produits officiels de stockage de son produit;
- Tout acheteur intermédiaire utilisé par le détenteur de l'agrément doit être dûment déclaré au niveau de l'administration et des autorités locales (le Directeur Départemental, le Sous-préfet, le Chef de Secteur Agricole le Maire, le Président du bureau des planteurs de la zone concernée...);
- Toute exportation est subordonnée à la fumigation de fèves selon les normes internationales en vigueur.



CONDITIONS D'OBTENTION D'AGREMENT

L'obtention d'un agrément ou attestation d'exploitation nécessaire préalablement de disposer les pièces suivantes:

- la carte de commerçant;
- le registre de commerce ;
- la patente e, cours de validité ;
- la carte de résident pour les étrangers ;
- le certificat de moralité fiscalité ;
- le récépissé de la CNSS;

- la note d'engagement dûment signée par le demandeur, contre signée par Directeur de la commercialisation des produits agricoles;
- le contrat d'achat délivré par la Direction départementale de l'agriculture et légalisée par une autorité compétente;
- le certificat d'immatriculation SCIEN ;
- l'attestation d'immatriculation délivrée par les impôts.

Fiche rédigée par M. Smith Genève LEME, Directeur Départemental par Intérim de l'Agriculture/Sangha, assisté par M. Geoffroy Sosthène EKANGA, Chef de Secteur Agricole de Souanké.

AGRI STOCK EXCHANGE: L'IGNAME

Agri Stock Exchange a sélectionné en septembre et octobre 2021, l'igname, une spéculation soutenue par le PDAC, avec 2 plans d'affaires dans le district de Gamboma (Plateaux) et 1 plan d'affaires dans le district de Komono (Lekoumou). Le coût total financé par le PDAC sur les plans d'affaires igname est de près de 14 millions FCFA. En ce qui concerne la commercialisation de l'Igname au cours des mois de septembre et d'octobre 2021, les prix de vente se présentent comme suit :



Localité	Poids (KG)	Prix igname (FCFA)	Prix moyen igname (FCFA)
Brazzaville	1	1500	
Ngabé	1	1000	
Ignié	1	1000	
Boko	1	1000	
Kinkala	1	1000	
Pointe-Noire	1	250	800
Dolisie	1	150	
Nkayi	1	250	
Ouesso	1	1000	
Impfondo	1	1500	
Okoyo	1	350	
Gamboma	1	550	
Ewo	1	1000	

